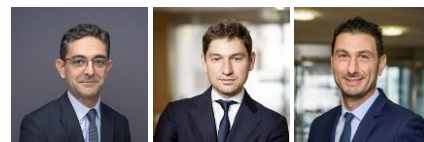


TOCQUEVILLE EURO EQUITY SRI I

RAPPORT MENSUEL FINANCIER AU 30 JUIN 2026



Yann
Giordmaina

Louis
Porrini

Benjamin
Bellaïche

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du Compartiment est double : (i) chercher à obtenir à travers un portefeuille composé de valeurs de la zone euro, sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle des marchés actions de la zone euro; et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Actif net global 2 413,16 M€
VL part I 35 016,90 €

Caractéristiques de la SICAV

Composition de l'indicateur de référence*

Euro Stoxx dividendes nets réinvestis 100%

* Depuis le 14 janv. 2010

Caractéristiques

Date de création de l'OPC	05/11/2001
Date de 1ère VL de la Part	14/01/2010
Durée minimale de placement recommandée	5 ans et plus
Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Société de gestion	LBP AM
Gestionnaire financier par délégation	La Financière de L'Echiquier
Dépositaire	CACEIS BANK
Eligible au PEA	Oui

Valorisation

Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part I	FR0010842385
Ticker Bloomberg part I	LBPRESI FP
Lieu de publication de la VL	www.lbpam.com
Valorisateur	CACEIS Fund Administration SA

Souscriptions-rachats

Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	13h00
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	12h15
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	1 000 000 Euros
Décimalisation	1/100 000 ème de part

Frais

Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,79% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	Néant
Commission de souscription	Néant
Commission de rachat	Néant

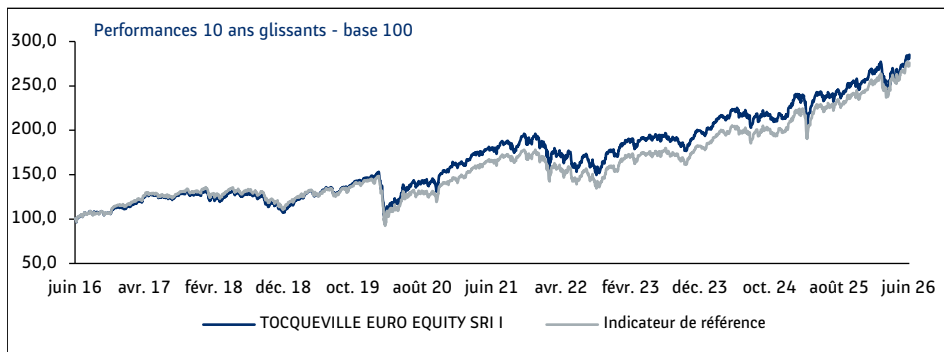
NOTATION MORNINGSTAR™ Eurozone Large-Cap Equity	NOTATION MORNINGSTAR SUSTAINABILITY™	NOTATION QUANTALYS™ Actions Zone Euro
---	---	---



PROFIL DE RISQUE



Performances arrêtees au 30 juin 2026



Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les calculs sont réalisés coupons nets réinvestis, nets de frais de gestion, sans déduction des droits d'entrée / sortie éventuels.

PERFORMANCES CUMULÉES	Début d'année	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	10,18%	4,48%	19,81%	46,45%	59,66%	185,11%
Indicateur de référence	11,74%	3,68%	22,44%	56,65%	67,89%	176,17%
Ecart de performance	-1,56%	0,80%	-2,63%	-10,20%	-8,23%	8,94%

PERFORMANCES ANNUELLES	2025	2024	2023	2022	2021
OPC	20,73%	7,63%	17,05%	-11,77%	21,92%
Indicateur de référence	24,25%	9,26%	18,55%	-12,31%	22,67%
Ecart de performance	-3,52%	-1,63%	-1,50%	0,54%	-0,75%

PERFORMANCES ANNUALISÉES	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	13,55%	9,80%	11,04%
Indicateur de référence	16,12%	10,91%	10,69%
Ecart de performance	-2,57%	-1,11%	0,35%

Principaux indicateurs de risque

INDICATEURS DE RISQUE	sur 6 mois	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Volatilité de l'OPC	18,15%	15,22%	14,40%	16,42%	16,56%
Volatilité de l'indicateur de réf.	16,77%	14,21%	14,10%	16,14%	16,82%
Tracking error	2,81%	2,35%	2,13%	2,29%	2,48%
Ratio de Sharpe	1,08	1,17	0,73	0,48	0,62
Ratio d'information	-1,25	-1,12	-1,21	-0,48	0,14
Bêta	-	1,06	1,01	1,01	0,97

Données calculées sur le pas de valorisation.

	Plus forte perte historique	Début de la plus forte perte	Fin de la plus forte perte	Délai de recouvrement
Perte maximale 10 ans	-35,19%	19/02/2020	18/03/2020	254 jours

Volatilité	Elle mesure l'importance des variations du prix d'un actif et donne donc une estimation de son risque (mathématiquement, la volatilité est l'écart type des rentabilités de l'actif).
Tracking error	C'est la mesure du risque pris par le portefeuille par rapport à son indicateur de référence.
Ratio de Sharpe	Il mesure l'écart de rentabilité du portefeuille par rapport au taux sans risque divisé par la volatilité du portefeuille.
Ratio d'information	C'est l'écart de performance entre le portefeuille et son benchmark divisé par la tracking error.
Bêta	Il est la mesure de la sensibilité du portefeuille par rapport à son benchmark.

Sources des données, OPC et indicateurs de réf. : LBP AM

Commentaire de gestion

En juin, le reflux des tensions géopolitiques, porté par la signature d'un protocole d'accord sur le conflit iranien, a ravivé l'appétit pour le risque et soutenu les marchés actions. Cette dynamique s'est imposée malgré le relèvement des taux par la BCE et un discours de la Fed plus restrictif qu'anticipé sur l'inflation.

Dans ce contexte, le portefeuille surperforme fortement son indice de référence exclusivement grâce à un effet allocation positif. La sous exposition naturelle à l'énergie (label ISR), a soutenu la performance du portefeuille : le repli du pétrole ayant pénalisé les compagnies pétrolières. La surpondération au secteur des semi-conducteurs a également contribué positivement, portée par la dynamique toujours favorable autour de l'IA.

Parmi les meilleurs contributeurs, on retrouve principalement des valeurs financières (Banco Santander, AXA, et Barclays) soutenues par le retour de l'appétit pour le risque. ASML dans la technologie contribue également favorablement. À l'inverse, Leonardo a pesé sur la performance, affecté par la chute de Rheinmetall qui s'est vu retiré un contrat de plus de 10 milliards d'euros par l'Allemagne faisant ressurgir le risque d'exécution dans le secteur. Enfin, nous ne pouvions pas détenir Bayer pour des raisons de controverses ESG autour du Roundup : une décision judiciaire favorable au groupe dans ce dossier a fait rebondir le titre et a donc pesé sur notre performance.

Au cours du mois, nous avons sorti Deutsche Telekom qui devrait continuer de souffrir des spéculations du marché sur la menace des offres satellitaires de Starlink qui pèse sur les acteurs historiques des télécoms. Le projet de rachat de sa filiale américaine T-Mobile US devrait aussi perturber le titre à court terme. En face nous avons entré Haleon, valeur défensive de santé grand public. Côté banques, nous avons réduit Nordea Bank et Barclays pour intégrer ABN Amro. Nous avons également renforcé LVMH.

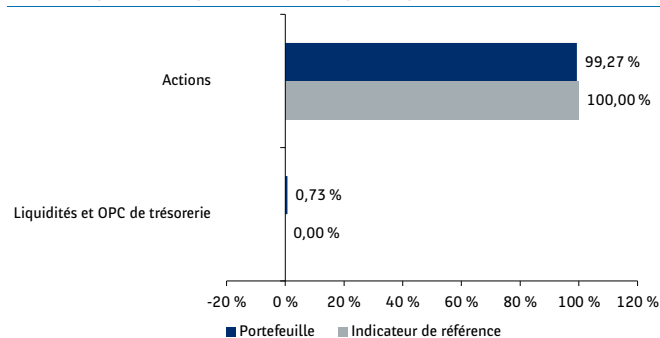
TOCQUEVILLE EURO EQUITY SRI I

Euro Stoxx dividendes nets réinvestis

30 juin 2026

Structure du portefeuille

RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET



INDICATEURS CLÉS

Nombre de titres actions en portefeuille	51
Exposition globale	99,27%
Risque spécifique (1 an)	2,18%
Risque systématique (1 an)	15,07%
Poids des 10 premiers titres	40,70%
Poids des 20 premiers titres	61,13%

10 PRINCIPAUX ÉMETTEURS EN PORTEFEUILLE

Libellé	Secteur	Pays	% de l'actif net
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	Pays-Bas	9,91%
BANCO SANTANDER SA	Finance	Espagne	5,24%
Schneider Electric SE	Industrie	France	3,95%
Siemens AG	Industrie	Allemagne	3,94%
Air Liquide SA	Matériaux	France	3,41%
ENEL SPA	Services aux Collectivités	Italie	3,14%
AXA SA	Finance	France	3,02%
INTESA SANPAOLO SPA	Finance	Italie	2,79%
SAFRAN	Industrie	France	2,75%
ALLIANZ SE	Finance	Allemagne	2,56%

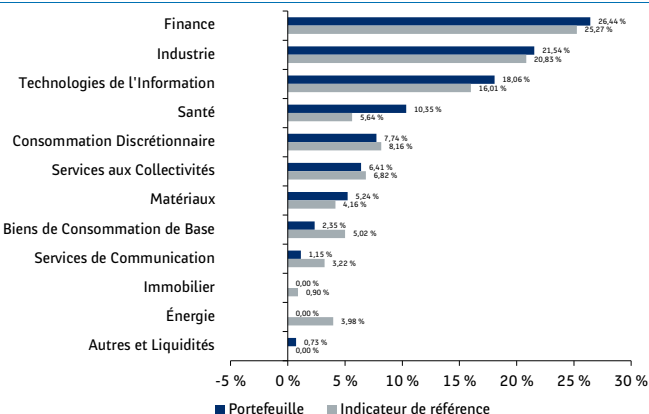
PRINCIPALES SUR-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
BANCO SANTANDER SA	5,24%	2,47%	2,77%
ENEL SPA	3,14%	1,09%	2,05%
CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	2,04%	-	2,04%
AXA SA	3,02%	1,08%	1,94%
Air Liquide SA	3,41%	1,54%	1,88%

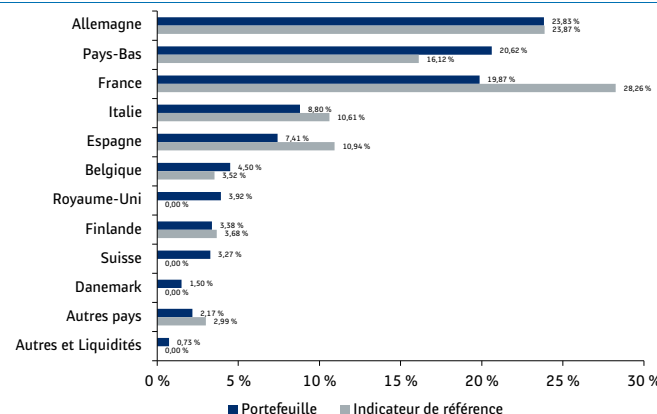
PRINCIPALES SOUS-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
TOTALENERGIES SE	-	2,16%	-2,16%
IBERDROLA SA	-	1,91%	-1,91%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	-	1,72%	-1,72%
UNICREDIT SPA	-	1,64%	-1,64%
AIRBUS SE	-	1,59%	-1,59%

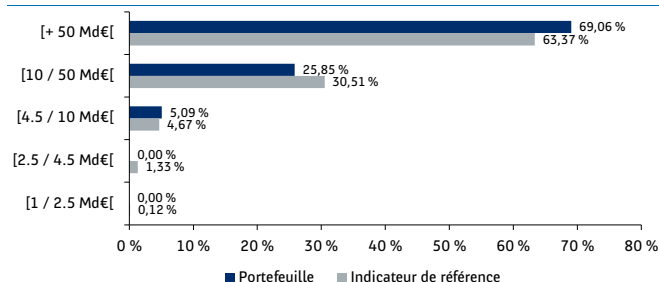
RÉPARTITION SECTORIELLE EN % DE L'ACTIF NET *



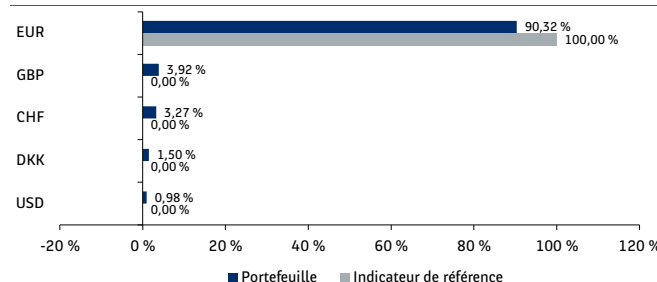
RÉPARTITION PAR PAYS EN % DE L'ACTIF NET *



RÉPARTITION PAR CAPITALISATION BOURSIÈRE *



RÉPARTITION PAR DEVISES EN % DE L'ACTIF NET *



* Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence ; la catégorie Autres et Liquidités inclut les OPC monétaires.

Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site www.lbpam.com.

LBP AM

36, Quai Henri IV - 75004 Paris

www.lbpam.com
Agrément AMF n°GP20000031

TOCQUEVILLE EURO EQUITY SRI I

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 JUIN 2026

PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Amélioration de note ¹
Taux de retraitement de l'univers de comparaison	30%
Score GREaT moyen pondéré du portefeuille	7,86
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité ²	7,74

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

¹ L'approche ESG dite en 'amélioration de note' consiste à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

² L'univers de comparaison retraité correspond à l'univers duquel on a retiré un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de retraitement de l'univers de comparaison - étant sur une liste d'exclusion applicable au portefeuille et/ou ayant les pires scores GREaT.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

METHODOLOGIE GREaT

Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires.

Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines et naturelles : respect des droits fondamentaux au travail, politiques et pratiques RH, protection de l'environnement et limitation des impacts négatifs sur la nature tout au long de la chaîne de valeur.

Transition Énergétique

Contribuer à la transition énergétique pour de nouveaux modes de consommation et de production plus durables, et accompagner le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies fossiles vers un modèle sobre, résilient et décarboné.

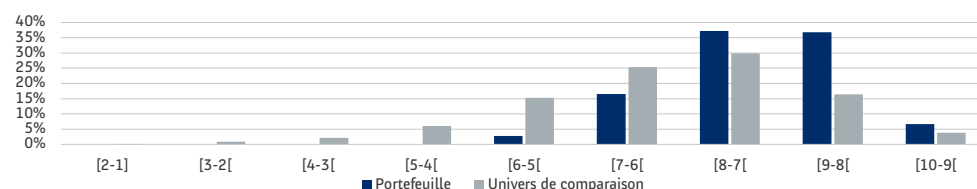
Développement des Territoires

Assurer le respect des droits humains dans l'ensemble de la chaîne de valeurs des entreprises (communautés, clients, chaînes d'approvisionnement...) et impact sociétal des entreprises.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
G - Gouvernance Responsable	7,54	100,0%	6,77	100,0%	Univers de comparaison
R - Gestion Durable des Ressources	7,01	100,0%	6,28	100,0%	
E - Transition Énergétique	7,20	100,0%	6,66	100,0%	
T - Développement des Territoires	6,94	100,0%	6,40	99,7%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT



Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3,9%	10,00	15,7%	29,6%	27,9%	26,8%
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA	1,0%	9,78	20,1%	23,0%	17,3%	39,6%
SANOFI SA	1,6%	9,59	18,7%	16,9%	17,2%	47,2%
GEA GROUP AG	1,4%	8,88	17,8%	35,5%	19,3%	27,4%
ENEL SPA	3,1%	8,77	7,8%	52,8%	30,9%	8,6%

TOCQUEVILLE EURO EQUITY SRI I

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 JUIN 2026

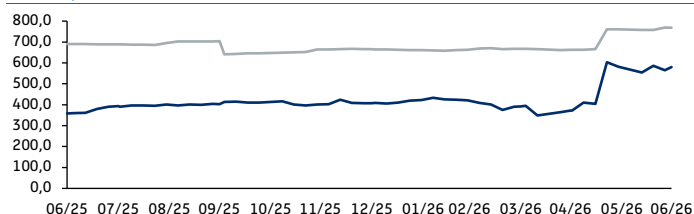
INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	71,2%	40,0%

Au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Empreinte carbone (Scope 1+2+3)	580,8	768,4
Taux de Couverture	100,0%	98,0%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1



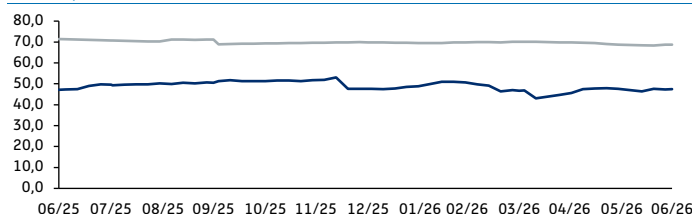
■ Portefeuille ■ Univers de comparaison

Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3) Source(s) : MSCI	Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre l'ensemble des émissions soit les scope 1, 2 et 3.	tCO2/M€ investi

Indicateur 2 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Biodiversity footprint - GBS	47,5	68,7
Taux de Couverture	95,7%	95,3%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 2



Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Impact Biodiversité (BIA-GBSTM) Source(s) : CDC_BIO	GBS : Global Biodiversity Score - estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité, en prenant en compte son activité historique, lié à l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, la pollution et le changement climatique. Plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important.	MSA.ppb*/b€ investé

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :

- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
- La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition économique et Énergétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et Ethifinance Ratings).

La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :

- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 - 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.